

ANGUILLE EUROPÉENNE

(*Anguilla anguilla*)



Espèce en danger critique d'extinction

UNE ESPÈCE QUI S'ÉTEINT EN 40 ANS



AVANT LES ANNÉES 1980



- Anguille européenne très abondante
- Consommation liée à des traditions culinaires dans plusieurs pays européens, notamment en période de fêtes.



AUJOURD'HUI



des civelles* en Europe depuis 1980

- Anguille européenne en **danger critique d'extinction**, dernier stade avant sa disparition de la planète à l'état sauvage
- La **demande** continue de **rester très importante** et les prix sont très élevés
- L'anguille accumule des polluants dans son organisme (dioxines et PCB) : l'ANSES** conseille de ne la **consommer qu'exceptionnellement**

* Alevin de l'anguille
** Agence Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire Nationale

POURQUOI EN EST-ON ARRIVÉ LÀ ?



SURPÊCHE ET PÊCHE ILLÉGALE

(100 tonnes de civelles capturées illégalement par an)



DESTRUCTION DE SES HABITATS

(suppression de zones humides)



AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU

(barrages)



POLLUTION DES EAUX

(en particulier des rivières et des estuaires)



PARASITES ET ESPÈCES INVASIVES

(silure)

RECOMMANDATIONS SCIENTIFIQUES

● EN 2003

Les scientifiques du CIEM demandent à ce que toutes les causes de mortalité soient réduites au maximum (proche de zéro)

● 2021, 2022 et 2023

Les scientifiques insistent sur la nécessité de réduire l'ensemble des causes de mortalité, tout en demandant plus spécifiquement l'arrêt de la pêche, à tous les stades de développement et partout en Europe

MALGRÉ LE DANGER CRITIQUE D'EXTINCTION, LA PÊCHE RESTE AUTORISÉE. Les pouvoirs publics ne suivent pas les recommandations des scientifiques.

● Au niveau européen

- Malgré les recommandations scientifiques, le Conseil des ministres de l'Union européenne décide, en décembre 2023, de maintenir la pêche pour 2024.
- Les juvéniles de l'anguille (civelles) sont ciblées par la pêche, ce qui est interdit pour toute autre espèce.
- En 2007, l'Union européenne met en œuvre des mesures de reconstitution. Les États membres établissent des plans de gestion.
- Parmi les mesures mises en place : le repeuplement, qui consiste à transférer des civelles dans des cours d'eau d'où elle a disparu. Peu de civelles survivent à ce transfert. Les scientifiques conseillent aujourd'hui de ne pas autoriser la pêche de civelles en vue d'opérations de repeuplement.
- Selon les scientifiques la situation s'aggrave : « aucun progrès global n'a été réalisé » seize ans après l'adoption du règlement européen.

● La France, une responsabilité particulière

- La France est le second pays pêcheur européen d'anguille (après les Pays-Bas) et de loin le premier de civelles.
- Les quotas mis en place par la France depuis 2009 (en application du plan de gestion de l'Union européenne) sont largement supérieurs aux recommandations scientifiques.
- En 2023, la France a été condamnée par le Conseil d'État pour ne pas avoir respecté les calendriers de fermeture des pêches.
- L'Etat français a augmenté, pour 2024, les quotas de civelles de 12 % malgré la recommandation des scientifiques de suspendre la pêche.

L'ANGUILLE UN ANIMAL EXTRAORDINAIRE

Doué de capacités biologiques et écologiques exceptionnelles

UNE CHAMPIONNE DE LA MIGRATION ET UNE VIE MARINE MYSTÉRIEUSE



- 1 Écllosion des œufs
- 2 Migration des leptocéphales (forme larvaire)
- 3 Métamorphose en civelles à l'approche du plateau continental
- 4 Montaison (les civelles remontent les fleuves et rivières) et transformation en anguille jaune puis argentée
- 5 Migration des anguilles argentées vers l'océan Atlantique et la mer des Sargasses
- 6 Reproduction et ponte

UNE PHYSIOLOGIE TOUT TERRAIN

- **Espèce amphihaline** elle s'adapte au degré de salinité de l'eau. Elle vit en eau douce, en eau de mer et dans les eaux saumâtres des estuaires (mélange eau douce / eau salée)
- **Elle s'adapte aussi à la pression de l'eau**, elle peut descendre jusqu'à 600 m de profondeur

UNE CAPACITÉ DE TRANSFORMATION TOUT AU LONG DE SA VIE

LEPTOCÉPHALE

CIVELLE (6-12 cm)

ANGUILLE JAUNE

ANGUILLE ARGENTÉE (0,4 à 1,4 m)

CROISSANCE 3 à 4 cm/an

LONGÉVITÉ Elle peut vivre jusqu'à 50 ans

TAILLE DE MATURITÉ

- 6 à 12 ans pour les mâles

- 9 à 20 ans pour les femelles



ÉTAT D'URGENCE ABSOLUE !



Face à l'absence de réglementation adaptée à l'état de la ressource, nous avons tous le pouvoir d'agir pour contribuer à sa sauvegarde. Citoyens comme restaurateurs, disons «NON MERCI».

POUR PLUS D'INFORMATIONS

